

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 22 novembre 2019

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL DU 22 NOVEMBRE 2019

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) s'est réunie le vendredi 22 novembre 2019 à la préfecture du Cher.

Lors de cette réunion, la demande d'autorisation d'exploitation commerciale suivante a été examinée :

- **Extension de 385 m² d'un supermarché à prédominance alimentaire (secteur 1) exploité sous l'enseigne INTERMARCHÉ, et à la création d'un drive de 2 pistes et d'une emprise au sol de 30 m², sis route de Saint-Pierre-le-Moûtier à SANCOINS (18600), portant la surface de vente totale de l'ensemble commercial à 1 985 m².**

Déposée par : **Société AD REM**, sise 18 rue des Meillotes à SOISY-SUR-SEINE (91450), représentant la **Société GUY'ANNE**, sise route de Saint-Pierre-le-Moûtier à SANCOINS (18600).

Surface de vente demandée : **385 m²**.

La CDAC a émis un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation par :

- **8 avis favorables**
- **1 avis défavorable**
- **3 abstentions**

La Préfète du Cher

Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - pref-communication@cher.gouv.fr
Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex
Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr



@Prefet18



Préfet du Cher